

# Conditions Générales de Ventas

## 1. APPLICATION

- 1.1 Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées à la société FLP Formation 6 Avenue de Verdun 50200 Coutances, ci-après dénommée FLP Formation.
- 1.2 Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que FLP Formation n'aurait pas expressément acceptées par écrit.
- 1.3 Toute commande passée à FLP Formation implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes CGV.
- 1.4 FLP Formation pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur le site web [www.flp-formation.fr](http://www.flp-formation.fr). Les conditions en ligne au moment de la commande restent d'application pour cette commande. Le client est censé en avoir pris connaissance, en avoir accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.

## 2. OFFRE ET COMMANDE

- 2.1 Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de FLP Formation, le délai de validité de nos offres est d'un mois.
- 2.2 Toute commande qui n'aurait pas été précédée d'une offre écrite de FLP Formation, ne liera la société que si une acceptation écrite a été envoyée par FLP Formation.
- 2.3 Nos agents ou représentants ne disposent pas d'un pouvoir de représentation. Les ventes qu'ils négocient n'acquiescent donc un caractère ferme qu'après l'envoi par FLP Formation d'une acceptation écrite de la commande.

## 3. PRIX

- 3.1 Le prix de chaque prestation est indiqué sur le formulaire d'inscription à jour et il est exprimé en euros et net de taxes. Le prix est forfaitaire et correspond au coût de la formation.
- 3.2 Sauf mention expresse sur le formulaire d'inscription, le prix ne comprend que la prestation au titre de la formation. Tous les autres frais (tels que, à titre indicatif, frais de déplacement, d'hébergement, de restauration) restent sous la responsabilité et à la charge du responsable de l'inscription ou des participants.

3.3 Les éventuelles offres commerciales ne s'appliquent que sous réserve qu'elles soient expressément précisées dans les documents de communication et d'en respecter les conditions. Elles ne sont pas cumulables entre elles.

#### 4. PAIEMENT

4.1 Un acompte est perçu par FLP Formation dans les conditions suivantes :

- 30% à la signature de la convention pour les clients professionnels.
- 30% à l'expiration du délai de rétractation pour les clients particuliers.

4.2 Toute formation commencée effectivement donne lieu à un règlement intégral par le stagiaire, ou l'entreprise, ou par l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

4.3 Les factures sont payables dans la devise de facturation au siège social de FLP Formation, au plus tard un mois après réception de la facture.

4.4 L'envoi ou la remise en main propre des diplômes et attestations de formation se fera après le règlement total de la facture.

4.5 Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit au siège social de FLP Formation, huit jours ouvrés après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

4.6 En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible.

4.7 Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit, sans mise en demeure et ce dès le premier jour de retard, des intérêts au taux légal en vigueur. Le taux légal sera majoré au-delà de deux mois. Les frais de recouvrement forfaitaires sont également appliqués, selon les taux en vigueur à la date de la signature de l'offre.

#### 5. DÉLAIS

5.1 Sauf garantie expresse donnée dans les conditions particulières, les délais de livraison mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité de FLP Formation ne pourra être engagée que si le retard est important et imputable à sa faute.

5.2 Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par FLP Formation.

## 6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Excepté convention contraire dans les conditions particulières, tout support pédagogique utilisé à des fins de formation reste la propriété de FLP Formation et peut être utilisé que par un formateur issu de FLP Formation ou sous-traitant.

## 7. GARANTIES

FLP Formation s'engage à fournir un exemplaire du support de formations à chacun des stagiaires présents lors des actions de formation.

Les formateurs disposent par ailleurs de support pédagogiques classiques permettant de pallier une défaillance technique des outils pédagogiques.

## 8. LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

Lorsque la prestation de services est terminée, FLP Formation n'assume que les responsabilités prévues à l'article 7. En conséquence, FLP Formation n'est tenu à aucun dommage pour des dégâts encourus par le client à la suite de modifications apportées à la prestation de services par le client ou un utilisateur internet ou n'importe qui en dehors du personnel de FLP Formation.

## 9. CONFIDENTIALITÉ

Tous les collaborateurs de FLP Formation signent une clause de confidentialité leur interdisant de divulguer toutes informations qui pourraient être portées à leur connaissance au cours de leurs interventions aussi bien au sein des structures où ils se rendent que celles qui leur sont transmises pour la mise en place des différents supports administratifs et pédagogiques.

## 10. RÉOLUTION DE LA VENTE

10.1 Lorsque le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, FLP Formation se réserve le droit d'annuler cette Formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du client, un avoir sera émis. FLP Formation se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique de la formation initiale, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

### 10.2 Pour les formations inter

Formulées par écrit, les conditions d'annulation, remplacement/report sont les suivantes :

L'annulation d'une formation présentielle donne lieu à un remboursement, si elle est reçue au plus tard quinze jours ouvrés avant le début de la formation.

Toute annulation reçue dans un délai inférieur à quinze jours ouvrés avant le début de la formation emporte facturation d'un montant de 30% HT du montant de la Formation.

Toute annulation reçue dans un délai de dix jours ouvrés inclus avant le début de la formation, emporte facturation d'un montant de 50% HT du montant de la formation.

Toute annulation reçue dans un délai inférieur à trois jours ouvrés avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation emporte facturation de 100% HT du prix de la formation.

Le remplacement de participants est admis au plus tard 1 jour ouvré avant le démarrage de la formation, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la formation.

### 10.3 Pour les formations intra

Formulées par écrit, les conditions d'annulation, remplacement/report sont les suivantes :

Si cette demande parvient à la société FLP Formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation (notamment outils, matériels pédagogiques, impression et livraison des supports documentaires, préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au client.

Si cette demande parvient à la société FLP Formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais déjà engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient à la société FLP Formation moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais déjà engagés au titre de la préparation.

Le remplacement de participants est admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la formation.

## 11. COMPÉTENCES

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de FLP Formation avec le client est de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Coutances.

## 12. DROIT APPLICABLE

Les relations contractuelles de FLP Formation avec le client sont régies par le droit de français.